Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz.

Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: - (1934-1935)

Heft: 1

Artikel: L'assemblée générale des loueurs de films

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-732787

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Prof. Simonius von der Universität Basel ist beauftragt, in Zusammenarbeit mit den interesier-ten Kreisen unseres Landes die Anträge für die Brüsseler Konferenz zu Handen der eidg. Behör-

den auszuarbeiten.
Am 9. Dezember 1933 hat eine erste Sitzung
der genannten Unterkommission stattgefunden, an
der gemäss Protokoll nachstehende Herren teilnahmen:

1. Herr G. de Reynold, Präsident der schweiz.

Kommission. err Prof. A. Simonius, Präsident der Unter-kommission. err H. Voirier, Sekretär der Schweiz. Kom-

Herr H. Voirier, Sekretär der Schweiz. Kommission.
 Herr Secrétan, Sekretär des Internationalen Institutes für geistige Zusammenarbeit.
 Herr K. Naef, Vertreter der Schweiz. Gesellschaft der Schriftsteller.
 Herr G. Humbert, Vertreter des Schweiz. Musikerverbandes.
 Als Vertreter der Schweiz. Kinematographie würden inzwischen in die Unterkommission die Herren Joseph Lang, Sekretär des deutschsehweiz. Lichtspieltheaterverbandes und Adrien Beeh, Sekretär des westschweiz. Uerbandes bezeichnet.

der genannten Sitzung der Unterkommission de beschlossen, von den vertratenen Vorbe-In der genannten Stezung der Untervonamission wurde beschlossen, von den vertretenen Verbän-den einen ausführlichen Bericht über das jeweils speziell interessierende Gebiet einzuverlangen. Diese Rapporte sind bis 1. Juni 1934 einzurei-chen, währenddem eine nächste Sitzung anfangs des Herbstes stattfinden wird.

J. LANG, Sekretär.

Aus der schweizer. Filmproduktion

Berlin, 5. Febr. — Die mit einem Eigenkapital von 50,000 Fr. gegründete Basilea, die sehweizerische Produktions-Gesellschaft der von der Sendi-Gruppe beherrschten Terna-Film A.G., Berlin, und der zum gleichen Konzern gebörenden Film-Finanzierungs-A.G., Zürich, hat mit der Terna einen Vertrag geschlossen, nach dem letzere die in der Schweiz gederheten Film der Basilea in Deutschland in Verleih nimmt. Der Verleih für die Schweiz wird durch die Interna erfolgen, während für den sonstigen Auslandswertieb zusammen mit der Interna und der Film-Finanzierungs-A.G. eine besondere Vertriebsgesellschaft gegründet wurde. Die Produktion der Basilea soll durch die Film-Finanzierungs-A.G. finanziert werden, soweit dies nicht aus eigenen Mitteln möglich ist. Sie nimmt jetzt die Herstellung eines Films Das verlorene Tal nach dem Buch von Dr. Gustav Renker auf, dessen Kosten sich auf über 180,000 Fr. stellen sollen und der im April herauskommen soll. Die Aufnahmen, die von C. W. Morell geleitet werden, sollen im Wallis, Graubfunden und Tessin und später im Wallis, Graubfunden und Tessin und später im Wallis. Graubfunden und Tessin und später im Wallis, Graubfunden und Tessin und später im W

"Der Springer von Pontresina"

Die Aussenaufnahmen zu dem Terra-Film « Der Springer von Pontresina » nehmen im Engadin ihren Fortgang. Unter der Spielleitung von Herstelbert Selpin wirken mit: Sepp Rist, Walter Killa, Ali Ghito, Anni Markart, Friedrich Ettel, Hedi Heysing, Erie Helgar, Vivigenz Eickstedt, ferner Edith Anders, Erna Fentsch, Rudolf Klicks, Henry Lorenzen, Katja Bennfeld, Hilde Maria Fidelius und Kurt Iller. Die Rolle des Moor spielt G. W. Schnell, Ausser dem Kameramann Sepp Allgeier sind Richard Angst und Heinz von Jaworski als weitere Operateure verpflichtet. Die Herstellungsleitung hat Walter Zeiske.

Contrôle des films cinématographiques

Le Département Vaudois de justice et police nous mmunique;

Concerne les films:

AU BOUT DU MONDE - LE BILLET DE LOGEMENT CONDAMNÉ A MORT - LES MALADIES VÉNÉ RIENNES - L'OPÉRATION DE L'APPENDIGITE

Se référant aux préavis de la Commission can-tonale de contrôle des films cinématographiques, le Département de justice et police a pris les dé-cisions suivantes:

1. Au bout du Monde gnalé sous le titre (signalé sous le titre Fugitifs, titre allemand Flüchtlinge):

Peut être autorisé sans réserves.

2. Le Billet de Logement :

2. Le Billet de Logement:

Peut être autorisé sous réserve que l'interdiction d'admission des enfants, prévue par l'article 15 nouveau de l'arrèté du 4 octobre 1927, conceinant les cinématographes, soit étendue aux Le Département suggère toutefois à MM. les directeurs de salles de renouer à la représentation du Billet de Logement, dont le sujet est loin d'être recommandable et qui est de nature à nuire au lon rénom du cinéma.

3. Condamné à Mort
(ou L'Ame du Condamné à Mort):
Considérant que si l'ensemble du film est de nature à laisser de nombreux spectateurs sous le coup d'une influence morbide, il contient d'autre part plusieurs scénes criminelles propres à suggérer ou à provoquer des actes de même genre.

genre, qu'il tombe sous le coup des dispositions des articles 14 et 15 nouveau de l'arrêté du 4 octobre 1927 concernant les cinématographes et les dépôts de films,

de films,

LE DÉPARTEMENT DÉCIDE:

a) le film Condamné à Mort ou L'Ame du Condamné à Mort EST INTERDIT sur tout le territoire vaudois;

b) les personnes qui feraient projeter le film interdit, sous son titre original ou sous un titre différent, s'exposent aux pénalites prévues aux articles 79 et suivants de l'arrêté précité.

articles 79 et suivants de l'arrêté précité.

4. Les Maladles vénériennes
(deux films allemands, muets, l'un réservé aux hommes, l'autre aux femmes).

L'autorisation de représenter ces deux films est subordonnée aux conditions suivantes:
a) soumettre au Département une traduction française des titres allemands;
b) contrôle de la réclame (affiches et communiqués par le Département;
c) extension de l'âge de protection des enfants jusqu'à 18 ans révolus.
Le Département canseille à MM les directours

jusqu'à 18 ans révolus.

Le Département conseille à MM. les directeurs de cinémas de renoncer de leur chef à la projection des dits films, qui non seulement ne correspondent pas à notre mentalité, mais ne réalisent pas de but prophylactique contre les maladies vénériennes. Ils paraissent destinés avant tout à assouvir une curiosité malsaine.

5. L'Opération de l'Appendicite (film français, muet).

Peut être autorisé sans réserves.
Films autorisés par des municipalités en faveur des enfants de moins de 16 ans:
L'Ami Fritz, Suzy Soldat, Le Vrai Visage de PAfrique.

Le chef du Département : DUFOUR.

L'assemblée générale des loueurs de films

Hier après-midi, 28 février, dès 14 h. 15, a eu lieu à l'Hôtel Bristol de Berne l'assemblée générale ordinaire de l'Association des loueurs de films en Suisse. 21 maisons étaient représentées, soit : MM. le Dr Egghard (Pandora), Haveiski (Emelka), Stochr (Interna), Grossfeld et Monier (Pathé), Mile Schattenbrandt (Warner Bros), Guyot (D. F. G. et Films Pad), Hivert (M. G. M.), Jacob (Elite), Reyrenns (Fox), Weber (Chiévox), Steffen (Alba), Linder (Productions Sonores), Berline (Idéal), Kady et Vassali (Monopole), Balmer (Hark), Sauty (Uty), Rapaport (United Artists et Bourquin), Dubois (Comptoir cinéma cyraphique). Disons d'emblée que cette réunion, qui semblait s'annoncer un peu orageuse, s'est déroulée bien calmement.

tographique). Disons d'emblée que cette réunion, qui semblait s'annoncer un peu orageuse, s'est déroulée bien calmement.

Après lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 novembre 1933, adopté sans observation, il est procédé à la nomination des scrutateurs (MM. Rappaport et Sauty) et des vérificateurs des comptes pour 1934 (MM. Weber et Linder). Le rapport annuel et le bilan sont adopticateurs des comptes pour 1934 (MM. Weber et Linder). Le rapport annuel et le bilan sont adopticateurs des comptes pour 1934 (MM. Weber et Linder). Le rapport annuel et le bilan sont adopticateurs des comptes par la Metro, il sera créé, en dehors du Comité, une commission de cinq membres, soit MM. Hivert, Stoehr, Guyot, Sauty et Weber, qui étudiera la question iusqu'au 10 juin et présentera un rapport. Les cotisations pour 1934 sont maintenues, à l'exception de celles de trois membres ayant sollicité une réduction et dont le cas sera tranché par la commission de réorganisation. Il est décidé que le Comité actuel aura ses fonctions prolongées jusqu'au ler juillet. Quant au secrétaire, il sera libéré de son engagement au 30 juin, date où l'on sera fixé sur la réorganisation projetée. Selon la convention qui, soit dit en passant, a bien des chances d'être dénoncée d'ici au 31 août, îl est procédé à la nomination me suppléants. Sous chiffre 8, sont admis comme membres de l'Association, M. Gerval, Genève, et Idéal-Films, Genève, Quant à la fameuse liste des clients-remboursement», elle est maintenue avec deux adjonctions en Suisse romande et une en Suisse allemande. Et enfin, au chapitre des c Divers », l'on parla beaucoup de La Chaux-de-Fonds... ainsi que de certaines Maisons de Production d'Allemagne et de France qui ont le secret de vendre pour la Suisse deux ou trois fois le mème film. Aucune décision n'a été prise. L'assemblée est levée à 18 h. 30.

En résume, excellente journée pour la cinématographie suisse.

Loueurs de films

UTILISEZ POUR VOTRE PUBLICITÉ

Schweizer Film Suisse

LAUSANNE

Projet de Loi sur l'assistance publique et la protection de l'enfance

Après avoir interdit aux enfants de Après avoir interdit aux enfants de moins de seize ans, même accompagnés, de fréquenter le cinéma; après avoir cher-ché à augmenter les taxes de patente des cinémas sans tenir compte ni des charges énormes qui pèsent sur l'exploitation du film sonore, ni de la diminution constante des recettes due à la crise, l'Etat de Vaud a trouvé le moyen de proposer d'augmen-ter les taxes sur les spectacles (respecti-vement sur les billets).

Actuellement, seules les communes pré-lèvent un droit de 10 % sur les billets (10 % sur le franc fractionné, ce qui re-présente effectivement du 12 à 13 %). A présente effectivement du 12 à 13 %). A son tour, l'Etat voudrait en encaisser autant pour couvrir les nouvelles charges d'assistance prévues dans le projet de loi sus-mentionné, charges qui se montent à 560.000 fr. par an. Ainsi, la taxe sur les billets serait, en tout, de 20 à 22 ou 23 %... un souffle, un rien!

La commission chargée d'étudier la nouvelle les avent tenvié ses prédections veri

La commission charge d'etudier la nou-velle loi ayant trouvé ces prétentions vrai-ment exorbitantes, pour ne pas dire « pro-hibitives », ce qui est bien le mot, le projet a été modifié dans ce sens qu'on suppri-merait les taxes communales et qu'on les remplacerait par une taxe cantonale de 15 %, dont la moitié reviendrait à l'Etat et la moitié aux communes intéressées. Cela ne fait nullement l'affaire des ci-

némas, qui, comme tous les autres spec-tacles, se trouvent en présence d'une nou-velle augmentation de charges de 5 %. Les communes elles-mêmes, nous dit-on, ne voient pas ce projet d'un bon œil, puisqu'elles ne retireraient plus que 7½ comme taxes sur les billets, au lieu de

Aussi ne sommes-nous pas étonnés d'apprendre qu'une importante campagne se prépare, avec l'appui de tous les milieux intéressés : spectacles de tous genres, théâtres, cinémas, conférences, bals, manifes-tations diverses, sociétés sportives, etc., contre cette nouvelle taxe. Et l'on ne saurait leur en vouloir!

Droits d'auteurs

Ensuite de l'arrêt du Tribunal fédéral du Ensuite de l'arrêt du Tribunal fédéral du 12 décembre dernier, statuant que la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique est en droit de percevoir une juste rémunération pour l'exécution par films sonores des œuvres de son répertoire, des pourparlers sont en cours entre la S.A.C.E.M. et les deux associations cinématographiques suisses pour établir un tarif des «droits d'auteurs». On apprend que l'entente n'est pas loin d'être faite.



Monopol Films A. G., Zürich



Die stärkste dichterische Filmschöpfung

Reifende Jugend

mil Hertha Thiele, Heinrich George, Albert Lieven, Peter Voss.

Regie: Carl FRŒLICH, 5 Wochen Uraufführung im Canifol Zürich

Herbert Ernst Groh.

der grösste Tenor deutscher Sprache, gastiert demnächst zur Première seines ersten Films

as Lied vom Glück

in der Scala Zürich.

CINEVOX S. A., BERN .

21.070

(Tarzan, der Unerschrockene)

BUSTER CRABBE (Champion Olympique 1932) a battu tous les records de recettes au "Roxy" de New-York, (6000 pl.)

S. A. IDEAL FILM A. G. L. BURSTEIN - GENÈVE 15, rue Lévrier Téléph. 29.777